OU RETIRER ET DEPOSER LE DOSSIER ?

SECTEUR LESPARRE

GUICHET FAMILLE
10 Place du Marechal FOCH
33340 LESPARRE

05.56.41.66.60
guichet.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au jeudi
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

SECTEUR PAUILLAC

GUICHET UNIQUE
Arche du Pradina
28 route des Gabarreys
33250 PAUILLAC

05.57.75.22.28
info.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Médoc Cœur de Presqu'île
communauté de communes

Dossier Enfance/Jeunesse
Accueil de loisirs - Accueil périscolaire
2024/2025

Dossier obligatoire et téléchargeable sur le site internet de la Communauté des Communes :
medoc-cpi.fr

Communauté De Communes Médoc Coeur de Presqu'Île
10, place du Maréchal Foch 33340 LESPARRE MEDOC 05.56.41.66.60 cdc@medoc-cpi.fr

En 2024/2025, j'actualise le dossier de mon enfant avec les documents suivants :

- ☐ L'attestation de quotient familial CAF/MSA datant de moins de 3 mois ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF ou MSA
  (En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet rétroactif)
- ☐ Pour le rappel des vaccins des 6 ans et 11 ans, fournir la copie du carnet de vaccination.
- ☐ Attestation d'assurance (responsabilité civile) 2024/2025 à fournir au plus vite
- ☐ Attestation d'employeur des deux parents si non fournie à ce jour
- ☐ Autorisation de droit à l'image

⚠ Veuillez nous signaler tous changements :

- Ecole, classe, rentrée 2025
- Adresse, téléphone, mail
- Personnes autorisées à récupérer votre enfant
- RIB (si prélèvement)
- PAI (à fournir avec la fiche sanitaire)

En 2024/2025, j'inscris mon enfant pour la première fois. Je dois compléter le dossier Enfance, en fournissant les documents suivants :

- ☐ L'attestation de quotient familial CAF/MSA datant de moins de 3 mois ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF ou MSA
  (En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet rétroactif)
- ☐ Copie du carnet de vaccination
- ☐ Attestation d'assurance scolaire/extrascolaire de 2023/2024 (pour l'été) et 2024-2025 (pour la rentrée 2024).
- ☐ Attestation d'employeur des deux parents
- ☐ Autorisation de droit à l'image
- ☐ En cas de séparation : copie du jugement ou justificatif pour une séparation ou un divorce. Dans le cas de séparation, chacun des parents peut compléter un dossier et procéder à l'inscription de l'enfant
- ☐ Coupon réponse du réglement de fonctionnement rempli et signé, à télécharger sur medoc-cpi.fr

➤ **Pour les vacances d'été, date de dépôt au plus le tard le 13 juin 2024**

➤ **Pour la rentrée scolaire de septembre, date limite de dépôt avant le 14 août 2024**